TOUR NIVERNAIS MORVAN



les 5 et 6 fluril 2014

Sur les traces du TNM Elite



















Le Comité d'Organisation du TOUR NIVERNAIS MORVAN remercie l'ensemble de ses partenaires qui, grâce à leur contribution, participent au succès de ses manifestations.





CONSTRUCTION

NIÈVRE



(Ancien Établissements LASNE)

Didier JEANDET











EIFFAGE







































































INM JUNIORS 201

Tour Nivernais Morvan Juniors Samedi 5 et Dimanche 6 Avril 2014

SOMMAIRE

Page 4 :	. Le mot des élus, le palmarès
Page 5 :	. Présentation des officiels et prestataires
Page 6 :	. Permanence et départ à NEUVY-SUR-LOIRE
Page 7 :	. Détail de l'arrivée à CLAMECY
Page 8 :	. Itinéraire première étape NEUVY-SUR-LOIRE > CLAMECY
Pages 9-10 :	Carte première étape NEUVY-SUR-LOIRE > CLAMECY et présentation de CLAMECY
Page 11 :	. Détail deuxième étape, CLM à MARZY
Page 12 :	.Présentation de MARZY
Page 13 :	. Itinéraire et Carte deuxième étape, CLM à MARZY
Page 14 :	Détail de départ depuis NEVERS
Page 15 :	. Présentation de NEVERS
Page 16 :	. Détail de l'arrivée à COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Page 17 :	. Présentation de COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Pages 18 :	Itinéraire troisième étape NEVERS > COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Page 19 :	Carte troisième étape NEVERS > COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Pages 20-21 :	. Règlement général
Page 22 :	. Annexe au règlement
Page 23 :	. Dotation de l'épreuve, lieu d'hébergement des équipes, liste des hôpitaux

Légende des cartes et des plans



Départ fictif





Sprint



PMG



Arrivée







Parking Directeurs Sportifs



Parking Officiels



Hôpital



Stade



Mairie



Salle **Polyvalente**

Le mot des élus

Lucien LARIVE, Conseiller Général déléqué aux Sports

Pour la 4ème édition du Tour Nivernais Morvan Juniors, le Conseil Général de la Nièvre a choisi de renouveler son engagement et son soutien auprès des organisateurs. Comme les années précédentes, cette course a la particularité de faire concourir de jeunes cyclistes âgés de 17 à 18 ans, issus d'équipes de clubs départementaux, régionaux voire de clubs étrangers, sur le territoire de la Communauté de Communes Loire et Nohain.

Pour la première fois cette année, la course se déroulera sur deux journées, les 5 et 6 avril prochains.

. Le Tour Nivernais Morvan Juniors 2014 rassemblera près de 130 jeunes répartis en 26 équipes. Ils parcourront près de 200 kilomètres entre Neuvy-sur-Loire, Clamecy, Marzy, Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire.

Cette belle course promet d'être riche en performances et en rebondissements, c'est pourquoi j'invite les Nivernais, amateurs et aficionados du cyclisme à participer et à venir encourager les jeunes prodiges tout au long du parcours.



Alain DHERBIER, Président de la Communauté de Communes

L'épreuve du Tour Nivernais Morvan Juniors est désormais un rendez-vous très attendu. C'est pourquoi je remercie vivement l'équipe organisatrice de cette 4 ème édition pour apporter une nouvelle fois sur notre territoire ce grand spectacle

Je ne doute pas que vous serez nombreux, comme l'an passé, le long du parcours pour encourager les jeunes cyclistes dans cette compétition digne des plus grandes épreuves professionnelles.

Pour la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, engagée depuis de nombreuses années aux

côtés des cyclistes, 2014 verra passer le Tour Nivernais Morvan le 19 juin, le Prix de la Ville le 14 juillet, la Nocturne cycliste le 25 juillet, le Trophée d'Or Féminin en août et le fameux Rallye des Vignobles les 11 et 12 octobre, qui réunit désormais plus de 3 000 participants.

Pour la Communauté de Communes Loire et Nohain, le cyclisme est l'occasion de découvrir le territoire, en famille ou entre amis, à travers les boucles cyclables mises en place depuis quelques années.

Rendez-vous donc, dès le samedi 5 avril 2014, au départ de Neuvy pour ce nouveau Tour Nivernais Morvan Juniors qui entraînera le peloton de 26 équipes dont 3 belges dans toutes nos communes avant de partir vers Clamecy et Nevers. Nous les retrouverons avec plaisir le lendemain 6 avril, pour l'arrivée à Cosne.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces moments!

2011	2012	2013
1er : Thomas VANBESIEN	1er : Tom BOSSIS	1er : Victor TOURNIEROUX
(Immo Dejaegher)	(CRC4 Roanne)	(CR Limousin)
2 ème : Tiesj BENNOT	2 ème : Gianni BOSSUYT	2 ème : Valentin DEVERCHERE
(Immo Dejaegher)	(AVIA Fuji)	(CRC4 Roanne)
3 ^{ème} : Alexis ISERABLE	3 ème : Kévin GOULOT	3 ^{ème} : Pierre TERRASSON
(US Metro)	(CD 71)	(CD 69)

NM JUNIORS 2014

Tour Nivernais Morvan Juniors Samedi 5 et Dimanche 6 Avril 2014

Officiels FFC et prestataires techniques

Président du jury Rodolphe CRAMATE

Arbitre titulaire 1 Véronique DUCHEMIN

Arbitre titulaire 2 Dominique COUTANT

Arbitre titulaire 3 Jean-Louis FONTAINE

Juge à l'arrivée Pierre AUBERNON

Arbitre moto 1 Sylvaine GOLIAS

Arbitre moto 2 Julien COUTANT

Chronométreur Joël MELZER

Inspecteur anti-dopage: Michel FIEVET

Ardoisier Thibault GAFFET

Moto information VITTA Assistance

Animateurs Guy PAGE

Service médical Docteur Sébastien MORTREUX

Service infirmier : la Protection Civile de la Nièvre : 06.30.93.29.07

Moto info, radio course: VITTA Assistance

Photo finish: Jean-Pierre DARCHY

Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Nièvre,

sous le commandement du Capitaine Hervé ROUZIER

Contacts CO TNM:

Coordonateur : Raphaël DESCHAMPS 🖀 : 06.79.84.21.13

Adresse postale: Raphaël DESCHAMPS - Hameau d'Ardy - 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE

Site Internet: http://www.tournivernaismorvan.fr

Email: comité@tournivernaismorvan.fr

Page Facebook: Comité d'Organisation TNM Elite & Juniors





CLUB CYCLISTE VARENNES VAUZELLES

014



1ère étape le samedi 5 avril 2014 **NEUVY SUR LOIRE >CLAMECY =** 103,3 kilomètres



PERMANENCE

Lieu de la permanence : Salle polyvalente de NEUVY-SUR-LOIRE

Coordonnées GPS N 47.523993 E 2.8854

Ouverture de la permanence à 8h45 dans le hall d'entrée de la salle polyvalente de NEUVY-SUR-LOIRE.

Réunion des DS à 12h00 dans le hall d'entrée de la salle polyvalente de NEUVY-SUR-LOIRE.

Signature de la feuille d'émargement, présentation des équipes et contrôle des braquets de 12h35 à 13h35, devant la mairie de NEUVY-SUR-LOIRE.

Appel des coureurs à 13h40 devant la mairie de NEUVY-SUR-LOIRE.



Départ fictif à 13h55 devant la mairie de NEUVY-SUR-LOIRE.



Départ réel à 14h00 sortie de NEUVY-SUR-LOIRE

(départ arrêté, distance du départ fictif, 400 m).

Départ réel, Sortie de Neuvy-sur-Loire, route d'Arquian.







1ère étape le samedi 5 avril 2014

NEUVY SUR LOIRE >CLAMECY = 103,3 kilomètres



Circuit de 4,700 kilomètres à effectuer 1 fois.

Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres à droite avant la ligne d'arrivée,

Rue de la Butte > Chemin des Chaumes > Chemin des Acacias

Stationnement chemin des Acacias

Arrivée, rue du crot pinçon au 2ème passage sur la ligne.

Salle des classements :

Salle polyvalente.

Salle de presse:

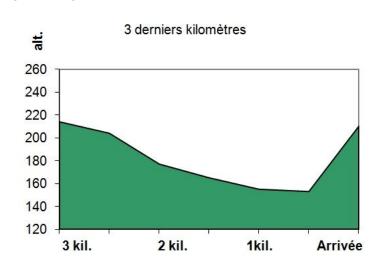
• Salle polyvalente.

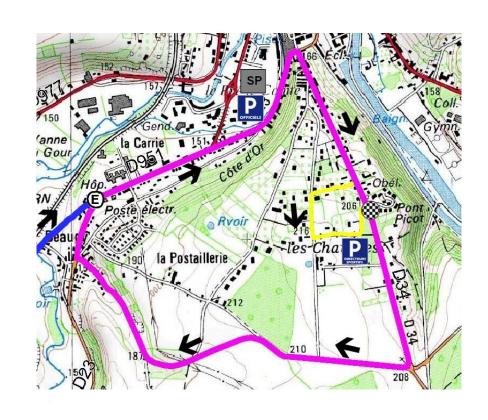
Contrôle médical:

• Salle polyvalente.

Vin d'honneur:

Salle polyvalente.





4^{eme} TOUR NIVERNAIS MORVAN JUNIORS

1^{ere} étape le Samedi 5 avril 2014 NEUVY-SUR-LOIRE > CLAMECY = 103,3 kilomètres

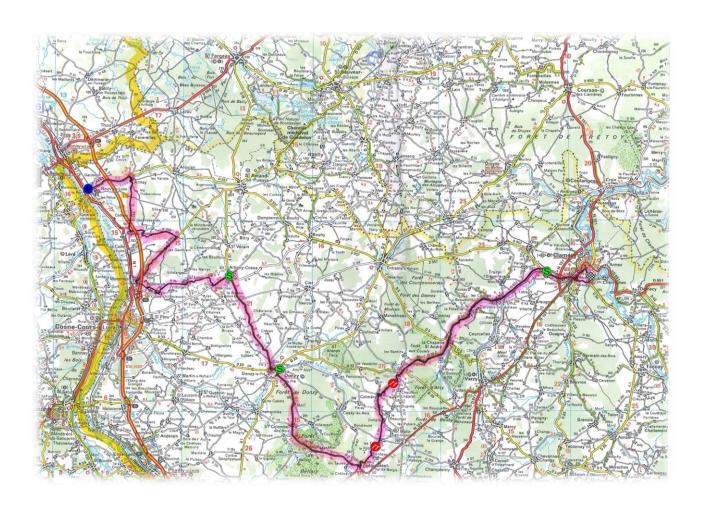
Kilom	ètres parcourus			37 km/h	Horaires 39 km/h	41 km/h
le a ville	parcourus			37 KIII/II	39 KIII/II	41 Km/n
		Rassemblement et départ fictif : place de la mairie	>	13h55	13h55	13h55
0,40	0,00	Départ réel D 957 panneau de sortie	>	14:00	14:00	14:00
4,00	4,00	D 142 droite	2000			
0,10	4,10	Annay		14:06	14:06	14:06
5,00	9,10	les villages		14:14	14:14	14:13
0,50	9,60	route du bois de la gatelle gauche		14:15	14:14	14:14
1,80	11,40	D 162 droite		14:18	14:17	14:16
0,50	11,90	D 242 gauche		14:19	14:18	14:17
3,70	15,60	D 955 Droite		14:25	14:24	14:22
4,60	20,20	Myennes		14:32	14:31	14:29
1,00	21,20	rue de l'Eglise gauche direction Cours		14:34	14:32	14:31
0,20	21,40	rue de Villeberne gauche		14:34	14:32	14:31
1,40	22,80	rue de Villeberne gauche		14:36	14:35	14:33
0,20	23,00	route de l'Henriot droite		14:37	14:35	14:33
0.00	00.00	rue des violettes		14.00	14.00	14.04
0,80	23,80	Cours		14:38	14:36	14:34
0.00	04.00	rue du bourg		14:00	14:00	14.05
0,20	24,00	D 114 gauche route de Saint Loup		14:38 14:42	14:36	14:35 14:38
2,50	26,50	Saint Loup D 244 droite			14:40	
0,90	27,40			14:44	14:42	14:40
0,10	27,50	rue du maître des forges		14:44	14:42	14:40
2,80	30,30	D 14 gauche		14:49	14:46	14:44
1,30	31,60	Alligny-Cosne		14:51	14:48	14:46 14:47
0,90	32,50 32,60	SPRINT face au numéro 19	S	14:52	14:50	
0,10	,	D 2 droite		14:52 15:08	14:50 15:05	14:47 15:02
9,90 0,80	42,50 43,30	Donzy D 33 gauche rue du Général Leclerc SPRINT		15:10	15:05	15:02
	44,00	rue Notre Dame	S		15:07	
0,70	44,00	rue de l'Emminence droite		15:11	15.07	15:04
0,70	44,70	D 2 gauche		15:12	15:08	15:05
5,60	50,30	Sainte-Colombe-des-Bois		15:12	15:17	15:13
<i>8,40</i>	58,70			15:35	15:17	15:13
0,40	59,10	Châteauneuf-Val-de-Bargis D 154 gauche		15:35	15:30	15:26
1,10	60,20	PMG 3 longueur : 1,000 kilomètre	⊘	15:37	15:32	15:28
4,70	64,90	D 127 gauche		15:45	15:39	15:34
2,60	67,50	Colméry		15:49	15:43	15:38
0,30	67,80	C 1 droite		15:49	15:44	15:39
1,80	69,60	PMG 2 longueur : 1,300 kilomètre	⊘	15:52	15:47	15:41
0,70	70,30	D 117 gauche		15:54	15:48	15:42
0,50	70,80	Menou		15:54	15:48	15:42
0,80	70,80	D 33 droite		15:56	15:50	15:44
0,10	71,70	D 19 gauche		15:56	15:50	15:44
5,60	77,30	La-Chapelle-Saint-André		16:05	15:58	15:53
4,00	81,30	Sauzay		16:11	16:05	15:58
2,70	84,00	Corvol-l'orgueilleux		16:16	16:09	16:02
1,50	85,50	D 977 gauche		16:18	16:11	16:05
5,00	90,50	Moulot		16:26	16:19	16:12
0,90	91,40	SPRINT à la sortie	S	16:28	16:20	16:12
2,00	93,40	C 16 droite		16:31	16:23	16:16
0,30	93,70	D 951 passage à niveau		16:31	16:24	16:17
0,10	93,80	Clamecy		16:32	16:24	16:17
0,40	94,20	route de Beaugy - Entrée du circuit		16:32	16:24	16:17
0,40	34,20	rue de l'abreuvoir droite		10.52	10.24	10.17
1,10	95,30	rue du Crot Pinçon droite		16:34	16:26	16:19
0,80	96,10	ligne d'arrivée 1 ^{er} passage PMG 1		16:35	16:27	16:19
0,70	96,80	C 16 droite	②	16:36	16:28	16:21
	98,60	D 23 droite		16:39	16:31	16:24
		D LO GIOILE		10.09	10.51	10.24
1,80	90,00	route de Reaugy droite				
	90,00	route de Beaugy droite				
	90,00	rue de l'abreuvoir droite				
	103,30			16:47	16:38	16:31

S SPRINTS

Alligny-Cosne	kilomètre 32,50
Donzy	kilomètre 43,30
Moulot	kilomètre 91,40

PMG

D154	PMG 3	kilomètre 60,20
C 1	PMG 2	kilomètre 69,60
ligne d'arrivée 1 ^{et} passage	PMG 1	kilomètre 96,10



Clamecy

Place forte du Moyen-Âge, la ville de Clamecy est située aux portes du Morvan, au Ville de CLAMECY confluent du Beuvron et de l'Yonne. Elle est traversée par le Canal du Nivernais, qui fut



Le flottage du bois est évoqué dans une salle du Musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland. Le musée abrite aussi de l'archéologie gallo-romaine et mérovingienne, des tableaux et sculptures du XVI^è au XX^è siècle, des faïences anciennes de Clamecy et Nevers, des affiches de Charles Loupot, des souvenirs de Romain Rolland et des tableaux donnés à François Mitterrand.

La cité présente un ensemble d'architectures du XVè au XXè siècle. Le centre-ville ancien est un secteur sauvegardé. Maisons à pans de bois et hôtels particuliers jalonnent les rues souvent étroites et pentues. La collégiale Saint-Martin, édifié du XIIIè au XVIè siècle, est un joyau de l'art gothique bourguignon. Classée monument historique dès 1840, elle a fait l'objet d'importants travaux de restauration extérieure (façade occidentale et tour) et intérieure, ces derniers ayant permis de mettre au jour des décors peints du XIVè siècle. Elle fait face à l'hôtel de ville, construit à l'emplacement de l'ancien château des comtes de Nevers. De ce dernier, il ne reste que des caves, voutées sur croisée d'ogives avec pilier central.

Sur la rive droite de l'Yonne, le quartier de Bethléem possède une curieuse église de style byzantin (ISMH 2000 – label « Patrimoine du XXè siècle). Son histoire est liée à celle de l'évêché de Bethléem, dont Clamecy fut le siège de 1223 à 1801. L'église, aujourd'hui désaffectée, date de 1926. Troisième édifice religieux de France à avoir été construit en béton armé, elle est dépourvue de pilier central.



2^{ème} étape le dimanche 6 avril 2014 Contre La Montre MARZY > MARZY = 9,5 kilomètres

Rassemblement:

Coordonnées GPS: N 46.981087 E 3.095323

Stationnement des DS, parking de l'école

Itinéraire obligatoire pour rejoindre le départ : Rue du Crot > Rue de la Simonnerie > Rue des Charrons



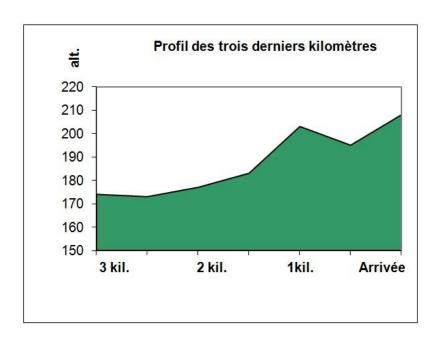
Départ

- Premier départ, à 9h00, Rue des Charrons face à l'abribus



Arrivée

- Route de Sainte Baudière
- Déviation DS obligatoire : Rue des Patureaux > Route de Busserolles > Rue des Jardins
- Stationnement des DS, parking de l'école.



Marzy



Commune nichée entre Nevers et le confluent Loire Allier, a beaucoup évolué ces dernières années : d'un village au passé viticole, elle est devenue une commune importante au caractère résidentiel renommé et au dynamisme envié.

La population, qui dépasse maintenant 3 600 habitants, bénéficie d'une qualité de vie appréciée : environnement préservé (Loire, site classé, ...), équipements récents (écoles, installations sportives, ...), services de proximité au centre bourg (Poste, Pôle médical, commerces, ...), structures à caractère social (résidence pour personnes âgées, Halte garderie, proximité de la zone commerciale de Carrefour, aérodrome, ...).

Outre sa situation géographique privilégiée, les atouts dont bénéficient MARZY sont les fruits du travail acharné des municipalités successives, pour inciter l'implantation d'activités économiques tout en protégeant l'environnement.

Côté ville, la zone commerciale de Carrefour s'est beaucoup développée ; côté village, tout a été fait pour redynamiser le centre-bourq, construire des équipements modernes déjà cités ci-dessus.

Non seulement le caractère rural de la commune n'a pas été sacrifié, mais ses spécificités locales (attachement à la Loire, à la tradition viticole, aux murets en pierres sèches, ...) ont été consolidées.

L'image de MARZY s'en est d'autant renforcée ces dernières années.



4^{ème} TOUR NIVERNAIS MORVAN JUNIORS

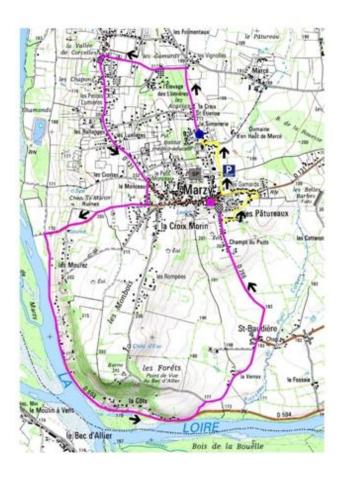
2^{ème} étape le Dimanche 6 avril 2014 contre la montre Marzy > Marzy = 9,5 kilomètres

Kilor ville à	nètres			premier	dernier
ville	parcourus			coureur	coureur
		Rassemblement : parking de l'école			
	0,00	Départ : rue des Charrons face à l'abribus		9:00	11:15
0,70	0,70	rue du crapaud gauche		9:01	11:16
0,80	1,50	D 131 gauche route de corcelles		9:02	11:17
1,30	2,80	Marzy		9:04	11:19
0,20	3,00	rue de la cabane droite		9:04	11:19
0,20	3,20	rue de Rougeon droite D 504		9:04	11:19
1,10	4,30	bords de Loire gauche		9:06	11:21
2,80	7,10	route du panorama gauche		9:10	11:25
0,10	7,20	route de Sainte Baudière droite		9:10	11:25
0,90	8,10	D 266 tout droit		9:11	11:26
0,90	9,00	Marzy - Route de Saint Baudière		9:12	11:27
			₩		
0,50	9,50	ARRIVEE face au numéro 2		9:13	11:28

Moyenne horaire 42 km/h

Départ toutes les minutes

Les dix premiers du classement général partiront toutes les deux minutes.



3ème étape le dimanche 6 avril 2014 NEVERS > COSNE-COURS-SUR-LOIRE = 87 kilomètres

Rassemblement:

14h au Parc Roger Salengro 58000 NEVERS

Coordonnées GPS: N 46.991406 E 3.157126

Présentation des équipes et contrôle des braquets, de 14h00 à 14h55, parc Roger Salengro - NEVERS

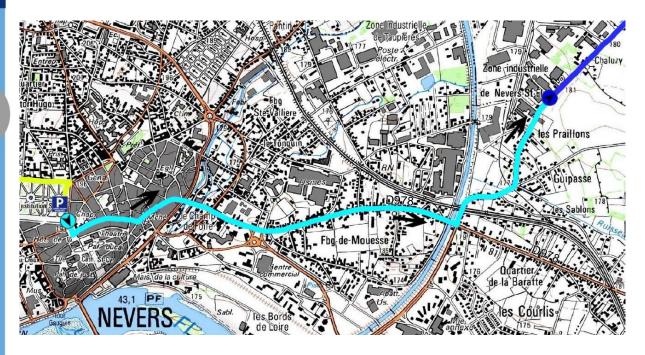
Départ

Départ fictif NEVERS – 15h00 – Parc Roger SALENGRO



Départ réel – 15h15 - Route de Chaluzy

Départ arrêté, distance du départ fictif : 3,700 kilomètres





Nevers

Elle est le chef lieu de 4 cantons et compte une population de 38 300 habitants.

Cette ville est située sur une butte surplombant la Loire où se dressent les monuments les plus représentatifs de l'histoire de Nevers. Le Palais Ducal, 1er château de la Loire, fut la résidence des Comtes puis des Ducs du Nivernais. Il abrite aujourd'hui des espaces d'exposition et de réception de la ville, la salle du conseil municipal et un aquarium de poissons ligériens. Vers le XVIème siècle, le duc Louis de Gonzaque vient d'Italie et les premiers faïenciers s'installent, Nevers devient la capitale française de la faïence. Aujourd'hui, cinq ateliers perpétuent l'art de la faïence de Nevers.

La cathédrale Saint-Cyr Sainte-Juliette a la particularité d'avoir deux chœurs différents, l'un gothique, l'autre roman. Elle possède des vitraux de style contemporain réalisés par différents artistes. La tour de la cathédrale, appelée Tour Boyer, domine la ville. La ville abrite également la châsse Sainte-Bernadette qui attire les pèlerins du bout du monde. La spécialité culinaire de Nevers est le Négus (c'est un caramel mou enrobé dans un sucre cuit) et la Nougatine. Enfin, le Circuit de Nevers Magny-Cours accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations auto-moto de renommées internationales, faisant de ce circuit un des plus grands stades français.





3ème étape le dimanche 6 avril 2014 NEVERS > COSNE-COURS-SUR-LOIRE = 87 kilomètres



Arrivée

Circuit de 4,100 kilomètres à effectuer 3 fois

Déviation des officiels, 50 mètres à droite avant l'arrivée, place de Veaugues.

Déviation des directeurs sportifs, 50 mètres à droite avant l'arrivée, rue de Veauques, puis rue Waldeck Rousseau, stationnement des véhicules rue du 14 juillet.

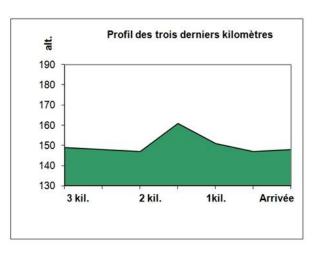
Arrivée, Boulevard de la république au 4ème passage sur la ligne.

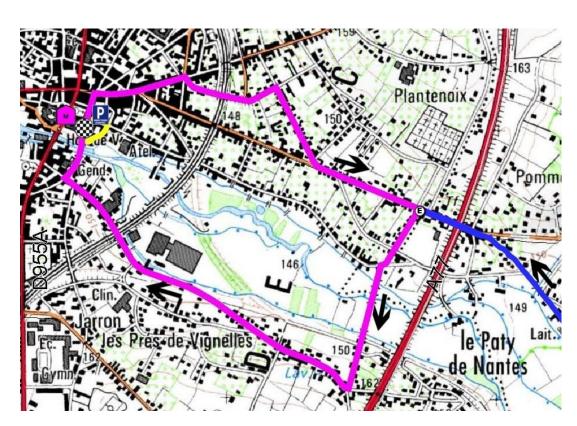
Salle des classements, salle Edme LAVARENNE.

Salle de presse, salle Edme LAVARENNE.

Contrôle médical, salle PALATINE.

Vin d'honneur, salle PALATINE.







Cosne-Cours-sur-Loire

La commune compte 12 000 habitants et est baignée par la Loire et le Nohain.

L'établissement de la ville date de la préhistoire, la commune actuelle résulte de la fusion au 1er janvier 1973 de Cosne-sur-Loire et de Cours. Située sur l'axe Paris-Lyon et les routes stratégiques nord-ouest, Cosne a connu les contrecoups des grands affrontements de l'histoire de France comme la guerre de cent Ans et les luttes des Armagnac et des Bourquignons. Cosne-sur-Loire a subit les guerres de religion et les troubles de la Fronde. Entre Louis XIV et la Révolution, Cosne connaît une période de prospérité (agriculture, fabrique de faïence, manufacture des Forges de la Chaussade). En 1839, le 1er pont sur la Loire est construit et en 1860, c'est l'arrivée du chemin de fer. Actuellement, le marché, organisé le mercredi et le dimanche matin, anime le centre de la ville et exerce une attractivité dont profite le commerce traditionnel. Avec un emploi privé plutôt tertiaire, où le commerce occupe justement une place importante, la ville connaît une évolution positive. Cosne-Cours -sur-Loire est aujourd'hui la deuxième plus grande ville du département et est reliée à Paris par l'autoroute A77. Depuis 1996, un festival du cinéma y est organisé chaque année, avec une renommée grandissante.



4^{eme} TOUR NIVERNAIS MORVAN JUNIORS

3 eme étape le Dimanche 6 avril 2014

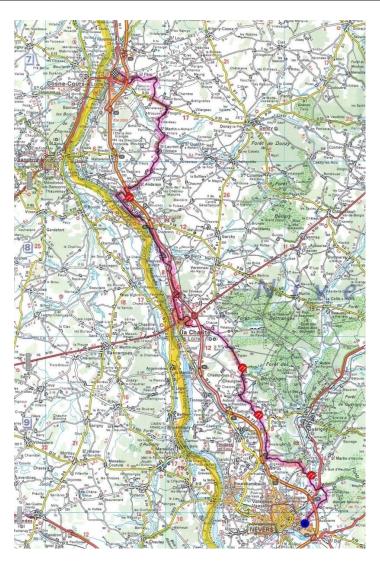
NEVERS > COSNE-COURS-SUR-LOIRE = 87 kilomètres

Kilom	iètres			Horaires	
lle à ville	parcourus		37 km/h	39 km/h	41 km/
		Pageamblement , nave Boger Calengre			
0,00		Rassemblement : parc Roger Salengro Départ fictif : place Carnot	15h00	15h00	15h00
0,00		rue Saint Martin	101100	101100	101100
		rue de Nièvre			
		faubourg du Grand mouësse			
		faubourg de la baratte			
		route de Chaluzy			
3,70	0,00	Départ réel face au numéro 41 usine technicolore	15:15	15:15	15:15
4,50	4,50	D 176 gauche	15:22	15:21	15:21
		intersection D 176 et D 977 tout droit			
0,30	4,80	Pont Saint Ours	15:22	15:22	15:22
0,10	4,90	C 1 droite	15:22	15:22	15:22
1,60	6,50	route de Foulon gauche feuilles	15:25	15:25	15:24
0,80	7,30	PMG 3 longueur : 0,800 kilomètre	15:26	15:26	15:25
0,10	7,40	D 148 tout droit	15:27	15:26	15:25
4,80	12,20	Varennes	15:34	15:33	15:32
0,10	12,30	D 267 droite	15:34	15:33	15:33
3,30	15,60	D267 tout droit	15:40	15:39	15:37
1,30	16,90 17,70	PMG 3 longueur : 1,300 kilomètre	15:42 15:43	15:41	15:39
0,80		Satinges	2:500055	15:42	15:40
2,20 0,30	19,90 20,20	Le Chazeau D 138 droite	15:47	15:45	15:44
			15:47	15:46 15:49	15:44
2,00 0,40	22,20 22,60	Chaulgnes D 138 tout droit	15:51 15:51	15:49	15:47 15:48
0,80	23,40	PMG 3 longueur : 0,800 kilomètre		15:51	15:49
1,50	24,90	Le grand Soury	15:55	15:53	15:5
0,10	25,00	D 245 gauche	15:55	15:53	15:5
0,10	25,10	D 245 droite route de La Charité	15:55	15:53	15:5
5,00	30,10	La Charité sur Loire	16:03	16:01	15:59
0,10	30,20	rue des Bertranges droite	16:03	16:01	15:5
0,60	30,80	boulevard Saint Maurice gauche D 179A	16:04	16:02	16:0
1,10	31,90	rue des écoles droite	10.01	10.02	10.0
0,30	32,20	avenue Maréchal Leclerc droite	16:07	16:04	16:02
2,80	35,00	N 151	16:11	16:08	16:0
0,90	35,90	route de Bulcy gauche	16:13	16:10	16:0
3,60	39,50	D 907 gauche	16:19	16:15	16:13
0,10	39,60	D 907 droite	16:19	16:15	16:12
0,80	40,40	Mesves sur Loire	16:20	16:17	16:14
4,40	44,80	D 28 A Pouilly sur Loire	16:27	16:23	16:2
1,10	45,90	D 243 gauche avenue Jean Jaurès	16:29	16:25	16:2
0,20	46,10	D 243 droite	16:29	16:25	16:2
2,60	48,70	D 153 droite les Loges	16:35	16:29	16:2
0,70	49,40	PMG 2 LONGUEUR : 0,700 kilomètre	16:35	16:31	16:2
1,40	50,80	D 553 gauche direction Boisgibault	16:37	16:33	16:29
0,90	51,70	D 553 bis droite	16:38	16:34	16:30
0,10	51,80	les Berthiers	16:39	16:34	16:3
1,10	52,90	Saint Andelain	16:40	16:36	16:3
		place de l'Eglise			
0,30	53,20	D 153 gauche	16:41	16:36	16:3
4,70	57,90	Saint Laurent l'Abbaye	16:48	16:44	16:39
0,70	58,60	D 4 gauche	16:50	16:45	16:40
0,10	58,70	D 153 droite	16:50	16:45	16:40
1,50	60,20	Villiers	16:52	16:47	16:4
0,10	60,30	D 153 gauche	16:52	16:47	16:4
1,90	62,20	Villardeau	16:55	16:50	16:4
1,70	63,90	Pougny	10.50	10.50	40.1
0,30	64,20	D 33 gauche	16:59	16:53	16:4
1,80	66,00	C 3 droite	17:02	16:56	16:5
1,40	67,40	Villemoison	17:04	16:58	16:5
0,80	68,20	D 168 gauche	17:05	16:59	16:5
1,50	69,70	Saint Père	17:08	17:02	16:57
1,00	70,70	le Gué Botron	17:09	17:03	16:58
0,90 0,20	71,60 71,80	D 33 route de Donzy Cosne	17:11 17:11	17:05 17:05	16:59 17:00
	(1.60	OUSITE	17.11	17.05	17:00

		Etape NEVERS > COSNE-COURS-SUR-LOIRE :	Suite			
0,10	72,10	rue des rivières Saint Agnan droite	17:11	17:05	17:00	
		place Clemenceau				
		boulevard de la République				
2,60	74,70	ligne d'arrivée 1 ^{er} passage		17:16	17:09	17:04
		rue du 14 juillet				
		rue Gambetta droite				
		rue du Dahomey				
		rue du 8 mai droite				
		rue de Predelle droite				
		rue de Donzy gauche				
		rue des 3 ponts droite				
		rue des rivières Saint Agnan droite				
		place Clemenceau				
		boulevard de la République				
4,10	78,80	ligne d'arrivée 2 ^{eme} passage SPRINT	S	17:22	17:16	17:10
4,10	82,90	ligne d'arrivée 3 ^{eme} passage		17:29	17:22	17:16
4,10	87,00	ARRIVEE FINALE		17:36	17:28	17:22

S SPRINTS	8
ligne d'arrivée 2 ^{eme} passage	kilomètre 78,80

<u></u>	PMG	
Feuilles	PMG 3	kilomètre 7,30
D 267	PMG 3	kilomètre 16,90
D 138 Chaulgnes	PMG 3	kilomètre 23,40
D 153 les Loges	PMG 2	kilomètre 49,40



Règlement général

Article 1 : Présentation

La 4ème édition du TOUR NIVERNAIS MORVAN JUNIORS est organisée par le Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan. Cette épreuve est régie par les règlements de la Fédération Française de cyclisme (FFC).Elle se déroulera le samedi 5 et le dimanche 6 avril 2014, dans le département de la Nièvre.

Article 2 : Classification

Le Tour Nivernais Morvan est une course Nationale de classe 2.14, réservée aux coureurs juniors âgés de 17 et 18 ans dans l'année. Le braquet maximum autorisé est limité à 7,93 mètres. Le port du casque est obligatoire.

Article 3 : Participation

La participation au TNM JUNIORS est ouverte, sur invitation, aux structures suivantes :

- Equipes de club français (2 coureurs hors EEE au maximum par équipe)
- Equipes départementales et régionales
- Equipes de clubs étrangers (3 équipes au maximum) équipes nationales ou de club, avec l'accord de la fédération nationale

Chacune des équipes sélectionnées sera composée de 5 coureurs. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas verser d'indemnité de déplacement aux équipes incomplètes au départ.

Article 4:

Disputée en deux étapes en ligne et une course contre la montre individuelle, cette épreuve comprendra : un classement général au temps, un classement général par points, un classement général du meilleur grimpeur, un classement général des sprints. Pour l'ensemble de ces classements, tous les détails sont donnés dans l'annexe du présent règlement.

Article 5 : Maillots distinctifs

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve en dehors des maillots distinctifs des différents classements de l'épreuve, ainsi que les maillots de champion national, olympique ou mondial. Cependant, les leaders des différents classements prévus par l'organisation devront accepter de revêtir, lors du protocole d'arrivée et pour l'étape suivante, les maillots qui leur sont destinés, sans restriction.

Article 6 : Accueil des équipes

La permanence des équipes se tient à la salle des fêtes de Neuvy-sur-Loire. Chaque responsable d'équipe est tenu de retirer les dossards et plaques de cadre, le samedi 5 avril 2014, à partir de 8h45, salle des fêtes de Neuvy-sur-Loire. Les coureurs et directeurs sportifs pourront déjeuner dans la salle des fêtes de Neuvy-sur-Loire, sous réserve d'avoir réservé ce repas. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 12h15, salle des fêtes de Neuvy-sur-Loire.

Article 7 : Ordre des voitures

L'ordre de départ des voitures techniques sera déterminé, pour la 1ère étape, par un tirage au sort au cours de la réunion des directeurs sportifs et pour la 3ème étape, par le classement général au temps.

Article 8 : Dépannage

L'échange de nourriture ou de boisson, le changement de vélo ou de matériel divers, seront autorisés entre les coureurs appartenant à la même équipe. Ils pourront également recevoir assistance matérielle de leur directeur sportif qui suivra à bord d'un véhicule de dépannage. Tout dépannage doit être effectué par l'arrière d'un peloton ou fraction de peloton. Le dépannage neutre, à l'avant, sera assuré par la voiture VITTA Assistance. Une deuxième voiture neutre sera mise à la disposition du Président du jury qui désignera sa

Les cinq premières équipes désignées par le tirage au sort, évoqué à l'article 7, seront tenues de mettre à disposition une paire de roues dans le véhicule neutre numéro 2.

Article 9 : Responsabilité

Le Comité d'Organisation se décharge de toutes responsabilités d'accidents causés par les directeurs sportifs ou par leurs voitures ainsi que les éventuels accidents ou incidents causés par d'autres véhicules (suiveurs, journalistes, etc...)

Article 10 : Photo finish

Les classements de l'épreuve seront établis à l'aide de transpondeurs et d'une photo finish.

Ces transpondeurs sont loués, par le CO TNM, et seront fixés sur les vélos des participants.

Aucun coureur ne sera autorisé à passer, sur la ligne d'arrivée, à contre sens de la course, même après l'arrivée! À l'issue de l'épreuve, les frais de déplacement seront remis aux directeurs sportifs en échange des transpondeurs.

Article 11 : Emargement

Avant le départ de chaque étape, les concurrents devront obligatoirement signer la feuille d'émargement au moins une demi-heure avant le départ réel.

Article 12: Modifications de parcours

Les changements d'itinéraire seront portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Article 13: délais d'élimination

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur :

augmenté de 12 % pour la 1ère et la 3ème étape.

augmenté de 25 % pour la 2ème étape.

Ils pourront être prolongés si le déchet dépasse 20% des partants de l'étape (sur décision du jury des commissaires et après avis du comité d'organisation)

Bien entendu tous les coureurs arrivant dans le nouveau délai ainsi fixé demeureront qualifiés pour les étapes suivantes sans qu'un précédent puisse être créé pour la suite de l'épreuve.

Sous aucun prétexte les commissaires n'auront le droit de repêcher un coureur arrivé hors délais et non chronométré.

Article 14 : réclamations

Les réclamations concernant une étape seront reçues par les commissaires titulaires jusqu'au départ de l'étape suivante. Conformément à l'article 2.2.037 du règlement technique (code sportif) de la F.F.C.

Article 15 : Dotation

La dotation des étapes, du classement général et des classements annexes sont détaillés en annexe au présent règlement. (page 23)

Article 16: ventes ambulantes

Toutes ventes ou quêtes (à l'exclusion des quêtes ou ventes reconnues d'utilité publique) seront interdites aux arrivées et sur le parcours des étapes du T.N.M. Juniors.

Seules, seront autorisées des ventes ou des quêtes organisées par le Comité d'Organisation de cette épreuve, faites par des personnes munies d'un macaron officiel.

Article 17 : Véhicules suiveurs

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve devront se conformer strictement à toutes les décisions du directeur de course ou de ses adjoints qui, à cet effet, feront l'usage du drapeau rouge. Ils devront également respecter le numéro d'ordre. Toute infraction sera verbalisée par l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière qui accompagnera l'épreuve.

Article 18 : Sécurité routière

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées. Les coureurs, directeurs sportifs et tout autre véhicule habilité à suivre l'épreuve devront impérativement emprunter les ronds points par la droite, sauf indication contraire de l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière. Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course par les officiels de la FFC. Le franchissement d'un passage à niveau fermé (avec ou sans barrières) entraîne la mise hors course immédiate.

Article 19: Radio course

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio-course » 157,550 Mhz. Les postes sont loués à VITTA Assistance par le CO TNM, et sont mis à la disposition des équipes. À l'issue de l'épreuve, les directeurs sportifs sont tenus de restituer les postes à la Société VITTA.

Article 20 :

Les concurrents et les suiveurs sont tenus à solder toutes leurs dépenses en cours de route ou aux étapes. Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités pour des incidents divers, mais se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à -vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

Article 21:

L'existence ou non d'infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des commissaires de course sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance d'un incident.

Article 22:

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou suivre cette épreuve implique qu'il ait pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

Article 23 : Contrôle antidopage

Les opérations éventuelles de contrôle antidopage s'effectuent, sous l'autorité de la FFC et des officiels désignés.

Article 24:

Pour tout ce que le règlement n'indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la F.F.C. pour les courses nationales par étapes. Fait à Varennes-Vauzelles le 1^{er} Février 2014

Le Président du Club Cycliste de Varennes-Vauzelles Michel FIEVET Le Président du Comité d' Organisation du Tour Nivernais Morvan Jean-François BERNARD

Annexe au règlement

CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AUX TEMPS - Maillot Jaune « COFFEE PRESSE »

Par addition des temps de chacune des étapes. En cas d'égalité de temps, les concurrents seront départagés selon les règlements en viqueur de la F.F.C. Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR POINTS – Maillot Vert « Ets PERRIN » et « SARL DELIN »

Le classement général par points sera déterminé par l'addition des points obtenus à chaque étape ou demi-étape. Points obtenus lors de chaque étape ou demi-étapes, soit:

s de chaque ciape ou demi ciapes, son.	
1er : 20 points	9 ^{ème} : 7 points
2 ^{ème} : 18 points	10 ^{ème} : 6 points
3 ^{ème} : 16 points	11 ^{ème} : 5 points
4 ^{ème} : 14 points	12 ^{ème} :4 points
5 ^{ème} : 12 points	13 ^{ème} : 3 points
6 ^{ème} : 10 points	14 ^{ème} :2 points
7 ^{ème} : 9 points	15 ^{ème} : 1 points
8 ^{ème} : 8 points	



En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

CLASSEMENT GÉNÉRAL DU MEILLEUR GRIMPEUR – Maillot à pois rouges « Eiffage Construction Nièvre »

Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalés par l'organisateur, soit :

PMG 1:10 8 6 4 2 1 points

PMG 2: 6 4 2 1 points PMG 3: 4 2 1 points

Le classement général du meilleur grimpeur sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



CLASSEMENT GÉNÉRAL DES SPRINTS — Maillot blanc « Grands Champs Automobiles — Skoda »

Trois sprints seront disputés dans la première étape,

Un sprint sera disputé dans la troisième étape, 5 - 3 - 2 et 1 points seront attribués aux quatre premiers coureurs classés dans chacun des sprints. Le classement général individuel sera obtenu par l'addition du nombre de points. Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

Pour l'ensemble des maillots, il est possible qu'un coureur puisse être le leader pour plusieurs classements.

Dans ce cas, le second du classement devra porter le maillot laissé vacant par le leader. Il est entendu que le prix, fixé par la grille des prix, reviendra au leader réel du classement. Les

coureurs devront impérativement être présents au protocole. L'ensemble des prix fixés par la grille des prix ci-jointe, vous sera reversé par vos comités respectifs.



Dotation globale

Les prix fixés par les grilles, ci-dessous, seront reversés par vos comités respectifs.

grille n° 590 / 20 Etape 1: grille n° 290 / 15 Etape 2 : grille n° 290 / 15 Etape 3 :

Classement final:

Général au temps : grille n° 610 / 25

Général aux points : grille n° 180 / 3 : grille n° 180 / 3 Général des grimpeurs : grille n° 180 / 3 Général des sprints

	Grilles de Prix						
Places / valeurs	610 / 25	590 / 20	290 / 15	180/3			
1	96	118	56	90			
2	73	89	46	60			
3	61	71	37	30			
4	55	60	29	-			
5	49	48	23	-			
6	43	42	20	-			
7	37	33	15	-			
8	30	26	14	-			
9	24	17	12	-			
10	21	11	9	-			
11	18	10	8	-			
12	15	8	6	-			
13	12	8	5	-			
14	9	8	5	-			
15	8	8	5	-			
16	8	7	-	-			
17	7	7	-	-			
18	7	7	-	-			
19	6	6	-	-			
20	6	6	-	-			
21	5	-	-	-			
22	5	-	-	-			
23	5	-	-	-			
24	5	-	-	-			
25	5	-	-	-			
Total des prix en euros	610	590	290	180			

Hébergement des coureurs directeurs sportifs et officiels

Samedi 5 avril 2014

Repas des équipes, à 10h15, dans la salle polyvalente de NEUVY-SUR-LOIRE Repas des officiels et des prestataires, à 10h15, dans la salle de fêtes d'ANNAY

Hébergement des équipes, Château de Poiseux, Les Enfants du Métro 58130 POISEUX

Coordonnées GPS : N 47.120811 E 3.232234

Hébergement des officiels, EUROPE HOTEL - 8 Impasse André Marie Ampère

58640 VARENNES VAUZELLES - Téléphone : 03.86.71.83.00

Dimanche 6 avril 2014

Repas des équipes, à 12h15, dans la salle polyvalente de MARZY

Repas des officiels des prestataires, à 12h15, dans le hall de la maison des sports 58000 NEVERS.

« Le vélo c'est ma nature »

Respectons la nature : organisateurs, officiels et coureurs, engageons nous à respecter la nature. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchet, ni papier sur les routes du Tour Nivernais Morvan. Gardons nos déchets et déposons les dans des poubelles. Sensibilisons les autres : La bonne attitude, c'est de partager l'information, les bons gestes et leurs conséquences. Plus nous sommes nombreux à agir dans ce sens, plus grand sera notre impact. Ce dispositif s'intègre au cœur du plan d'actions pour un cycliste durable entrepris par le C O T N M visant à mettre en œuvre des actions éco-citoyennes pour limiter les impacts du cyclisme sur l'environnement et conforter l'image du vélo en tant que sport durable de référence. Le Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan s'engage pour un cyclisme durable.

Liste des hôpitaux

Centre hospitalier de Clamecy

74 Route de Beaugy – 58500 Clamecy

2:03.86.27.60.00

Centre hospitalier de Cosne-Cours-sur-Loire

96 Rue du M. Leclerc – 58200 Cosne-sur-Loire

2:03.86.26.54.54

Centre hospitalier de La Charité-sur-Loire

Avenue H. Dunant – 58400 La Charité-sur-Loire

2:03.86.69.44.69

Centre hospitalier de Nevers

1, Boulevard de l'hôpital - 58000 Nevers

2:03.86.93.70.00



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NIÈVRE



GRANDS CHAMPS

automobiles



(Ancien Établissements LASNE)









Bâtiment - Génie Civil





